

Département de l'Ardèche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

Séance du 20 mars 2024

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
70	70
Présent	Votant
48	56

Date de convocation

14 mars 2024

**Environnement - Point
information et conseil aux
particuliers sur le
photovoltaïque - Convention
avec l'ADIL de la Drôme**

**N° de la délibération
2024-132**

Secrétaire de séance :
Laëtitia BOURJAT

Le 20 mars à dix-huit heures trente,

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la salle Noël PASSAS à St-Jean-de-Muzols sous la présidence de Monsieur Xavier ANGELI, 1^{er} Vice-président.

Présents : MM. Xavier ANGELI, Pascal BALAY, Paul BARBARY, Laurent BARRUYER, Pascal BIGI, Mme Véronique BLAISE, MM. David BONNET, Jean-Louis BONNET, Mme Laëtitia BOURJAT, M. Michel BRUNET, Mme Chantal BUSCHE, MM. Patrick CETTIER, Pascal CLAUDEL, Thierry DARD, Mme Christèle DEFRANCE, MM. Denis DEROUX, Yann EYSSAUTIER, Mmes Myriam FARGE, Valina FAURE, Christiane FERLAY, M. Gille FLORENT, Mme Béatrice FOUR, MM. Claude FOUREL, Mmes Annie FOURNIER, Isabelle FREICHE, MM. Michel GOUNON, Mme Annie GUIBERT, MM. Pierre GUICHARD, Emmanuel GUIRON, Mmes Laurence HEYDEL-GRILLERE, Elisabeth JUNIQUE, Marie-Claude LAMBERT, Danielle LECOMTE, M. Fabrice LORIOT, Jean-Louis MORIN, Mmes Stéphanie NOUGUIER, Sandrine PEREIRA, M. Jacques POCHON, Mmes Isabelle POUILLY, Nathalie RAZE, Ingrid RICHIOUD, MM. Gérard ROBERTON, Alain SANDON, Mme Anne SCHMITT, MM. Pascal SEIGNOVERT, Jean-Paul VALLES, MM. Roger VOSSIER, Jean-Christophe WEIBEL.

Excusés : Mme Delphine COMTE (pouvoir à M. Pascal BALAY), M. Serge DEBRIE (pouvoir à M. Gilles FLORENT), Mme Amandine DEYGAS (pouvoir à Mme Elisabeth JUNIQUE), M. Bruno FAURE (pouvoir à M. Paul BARBARY), M. Laurent MAILLARD (pouvoir à Mme Nathalie RAZE), M. Jean-Michel MONTAGNE (représenté par sa suppléante Mme Chantal BUSCHE), M. Frédéric SAUSSET (pouvoir à M. Xavier ANGELI), M. Bruno SENECLAUZE (pouvoir à Mme Annie GUIBERT), Jean-Louis WIART (pouvoir à Mme Béatrice FOUR), M. Xavier AUBERT, M. Guy CHOMEL, Mme Mélanie DONGEY, Mme Muriel FAURE, M. Patrick FOURCHEGU, M. Michel GAY, Mme. Isabelle GUILLIAUMET, M. Pierre MAISONNAT, Mme Christelle MARION, Mme Agnès OREVE, M. Régis REYNAUD, M. Charles-Henri RIMBERT, M. Vincent ROBIN, Michèle VICTORY.

Les toitures des particuliers représentent un gisement important pour le photovoltaïque dont le déploiement sur le territoire est un des objectifs du Plan Climat Air Energie Territorial. Par ailleurs les solutions d'autoconsommation sont souvent complémentaires aux rénovations énergétiques pour maîtriser les factures. Cependant Il est difficile pour les particuliers de faire des choix de solutions techniques au regard de la très grande diversité des offres proposées et du grand nombre de démarchages commerciaux auxquels ils sont confrontés. Au même titre que sur la rénovation énergétique, un conseil neutre est pertinent. Il permet par ailleurs d'amener les particuliers intéressés par le PV à se questionner également sur la performance énergétique de leur logement.

Depuis septembre 2023, ARCHE Agglo et l'ADIL de la Drôme ont engagé un partenariat visant à apporter un conseil neutre aux particuliers sur le photovoltaïque sur le territoire d'ARCHE Agglo.

.../...

Vu l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques modifié par la LOI n°2022-217 du 21 février 2022 – art 165 ;

Vu l'article L.1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2021-10-28-00006 en date du 28 octobre 2021 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Considérant la convention de partenariat « Action d'informations et de conseils sur les offres photovoltaïques aux particuliers » avec l'association départementale d'information logement de la Drôme (ADIL 26) d'une durée de 9 mois, soit 9 journées de permanences d'un conseiller ADIL 26 d'avril à décembre 2024, pour la réalisation de ce projet et la mise en œuvre des actions suivantes :

- ✓ permanences téléphoniques visant à apporter un premier niveau d'information sur le sujet du photovoltaïque.
- ✓ permanences de conseil approfondi sur rendez-vous pour les particuliers (rendez-vous téléphonique et physique).

Considérant le bilan positif en 2023 sur cette action d'information et de conseil menée par l'ADIL ;

Considérant qu'afin de contribuer à la bonne réalisation de cette action de l'ADIL de la Drôme, ARCHE Agglo apportera une contribution forfaitaire de 5 400 € non soumis à TVA ;

Considérant l'avis de la Commission Environnement du 6 février 2024 ;

Considérant l'avis favorable du bureau du 29 février 2024 ;

Après en avoir délibéré à :

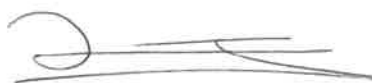
- ✓ 56 Voix pour
- ✓ 0 Voix contre
- ✓ 0 Abstention

Le Conseil d'agglomération :

- APPROUVE la convention de partenariat « Action d'informations et de conseils sur les offres photovoltaïques aux particuliers 2024 » avec l'ADIL de la Drôme ;
- APPROUVE le versement d'une subvention de 5 400 € à l'ADIL de la Drôme ;
- AUTORISE le Président à signer la convention ainsi que tout document afférent à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.
Tous les membres présents ont signé au registre.
Pour extrait certifié conforme,
Mercuriol-Veunes, le 20 mars 2024.

Pour le Président
Empêché par application de l'article 5211-2 du CGCT
Le 1^{er} vice-président
Xavier ANGELI



Envoyé en préfecture le 21/03/2024
Reçu en préfecture le 21/03/2024
Publié le
ID : 007-200073096-20240320-DELIB_2024_132-DE

